

SCEA FANTAUZZI

Capital social : 413 100 €

Ferme de Corbeaulieu – 60280 VENETTE

RCS Compiègne 325 019 834

Décision des associés prise à l'unanimité

Les associés soussignés, représentant l'intégralité des parts sociales, décident à l'unanimité :

Article 1 – Révocation

M. Grégoire Lhotte est révoqué de ses fonctions de cogérant avec effet immédiat à compter de ce jour, en raison de manquements graves dans l'exercice de ses fonctions.

Article 2 – Publicité

Les gérants ou toute personne dûment mandatée par eux sont chargés d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité au greffe et au RCS.

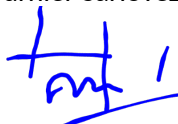
Fait à Venette, le 23 juillet 2026

La présente décision est établie par consultation écrite des associés. Chaque associé l'a signée électroniquement

Bénédicte Drach



Robert Fournier Sarlovèze



Bénédicte Drach, pour l'indivision Drach



Thomas Drach, pour la Holding de Corbeaulieu

